

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE  
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le neuf octobre,

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU, président du conseil d'administration.

Date de convocation du conseil d'administration : 4 octobre 2006

Nombre de conseillers

- en exercice : 5  
- présents : 5  
- votants : 5

Présent :

Messieurs André SENECHÉAU Président, Robert GEAY 1<sup>er</sup> vice-président, Jean-Marie PARATTE 2<sup>ème</sup> vice-président, Dominique REANT 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Michel BURLLOT, membres du bureau du conseil d'administration.

Assistait également à la séance

Colonel Patrice BRISSET, Directeur Départemental  
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, Directeur Départemental Adjoint  
Patrick SANCHEZ, Directeur Administratif et Financier

N° B-2006-2-1

Excusé :

**LE BUREAU**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, la loi 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs pompiers

VU, la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

VU, le rapport de M. le Président,

**OBJET**

Prestation de  
Fidélisation et de  
Reconnaissance  
CNP Assurances  
Convention

**AUTORISE**

Le Président à signer la convention spécifique au régime de prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires.

Fait et délibéré à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 9 octobre 2006.

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU